

[INTERNET] Observations de l'Association Grand Vent Malade

Sujet: [INTERNET] Observations de l'Association Grand Vent Malade

De : "Grand Vent Malade" <grandventmalade@orange.fr>

Date : Thu, 7 Dec 2017 10:25:28 +0100

Pour : <pref-observations-ep-montjean@charente.gouv.fr>

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint l'avis argumenté de l'association Grand Vent Malade.

Cordialement

Michel LOISEAU

A Dessé

8 rue de la Tourette

79190 LIMALONGES

06 78 74 51 29

Avis GVM Enquête Publique Montjean.pdf	Content-Type: application/pdf
	Content-Encoding: base64

LES RAISONS DE L'AVIS NEGATIF de l'Association Grand Vent Malade

Déclarée en préfecture sous le n° : W792003238.

Sur l'intérêt du développement éolien :

La notice descriptive de la demande d'autorisation unique fait référence au Grenelle de l'environnement, en oubliant de citer l'extrait du dossier de conférence de presse sur le Grenelle de l'environnement le 17 novembre 2008 « Réussir la Transition Energétique » qui précise : « *Le développement des Eoliennes doit être réalisé de manière à éviter le mitage du territoire par les éoliennes, et de prévenir les atteintes aux paysages, au patrimoine et à la qualité de vie des riverains* », condition confirmée depuis dans le code de l'énergie.

Cette référence moralisatrice de EDPR Montjean ne vise qu'à peindre en vert un rendement financier important sans lequel aucun promoteur n'investirait, intéressant ou pas pour l'environnement.

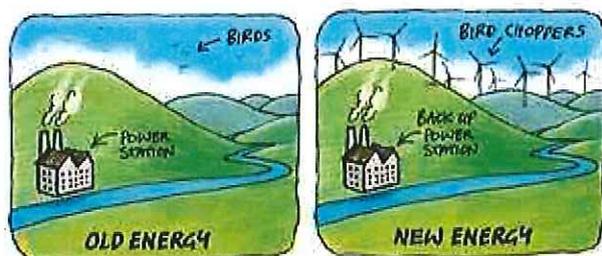
Lors de l'enquête publique d'un projet voisin, la commissaire enquêtrice, avait rejeté l'argumentaire sur l'intérêt de l'éolien des opposants au projet. L'argumentaire sur l'intérêt économique et environnemental de l'éolien avait été rejeté par un laconique, « ... des voix s'élèvent pour remettre en cause l'intérêt économique et énergétique de l'éolien ou pour dénoncer des impacts négatifs sur le milieu naturel ». Et pourtant ; la chose est contestable et le doute est permis en particulier sur l'engagement environnemental des promoteurs éoliens, nous vous en proposons ci-après quelques éléments, avec l'espoir qu'ils seront pris en compte.

Produire, grâce au vent ou au soleil c'est pas nouveau ; c'est le début de l'histoire de l'énergie.

Il aura fallu attendre la sensibilisation aux questions environnementales, l'augmentation du prix des combustibles fossiles et un financement public avantageux pour revenir aux sources de l'énergie depuis des millénaires ; le soleil, le vent et l'eau.

A ce propos, l'électricité produite par EDF était, jusqu'au début des années 60, majoritairement hydraulique et donc renouvelable.

La recherche d'autonomie énergétique pour les communes et les groupements de communes est engagée. En France, les travaux avancent vite pour parvenir (avec certaines villes test) à 75 % d'autonomie en 2020 et à l'autosuffisance en 2030 pour les consommations privée, publique et professionnelle de certaines collectivités. Des collectivités locales déclinent à leur échelle les principes de la démarche : sobriété, efficacité et développement des énergies renouvelables.



'GREENING' THE LAND

Mais, dans ce même temps, l'Union européenne et ses Etats membres, en investissant tout sur des réseaux européens de transports capables de transporter plus d'énergie et interconnectés, suivent une tout autre voie, qui annule les bénéfices du solaire, de l'éolien et plus globalement les EnR et les investissements sur l'autonomie énergétique.

Il faut ajouter que ces générateurs d'électricité renouvelable que sont les éoliennes et solaires se distinguent des centrales nucléaires et des centrales au fioul, au gaz ou au charbon.

UNE EOLIENNE TOURNE LORSQUE LE VENT SOUFFLE, ET LES PANNEAUX SOLAIRES CONVERTISSENT LEUR MAXIMUM D'ÉNERGIE LORSQUE LE CIEL EST TOTALEMENT DEGAGÉ, CES DEUX ÉNERGIES SONT INTERMITTENTES ET ALÉATOIRES. Leur production, discontinue, ne peut se planifier précisément. Enfin, leur production réelle s'élève à moins de 25% de son potentiel pour l'éolien français et 15% pour le photovoltaïque (en année moyenne). Par comparaison, le taux de charge des centrales alimentées par des combustibles fossiles varie entre 75 et 85%. Se pose donc la question à court, moyen et long terme, de la gestion du réseau d'une part et du stockage de cette énergie « aléatoire » d'autre part.

Pour le gestionnaire de réseaux de distribution, encore un peu public, ayant la responsabilité contractuelle de fournir en temps réel aux consommateurs l'électricité dont il a besoin et qu'il a acheté à un fournisseur, ces caractéristiques sont problématiques.

Les éoliennes fonctionnent la nuit et produisent de l'électricité lorsque la demande est faible et rien n'indique que ces installations fourniront de l'électricité au moment des pointes de consommation d'hiver. **En résumé, le gestionnaire de réseau ne peut pas compter sur les capacités de production renouvelables, mais il doit les acheter à très gros prix aux producteurs systématiquement privés** (tarifs incitatifs bien supérieurs au prix moyen de l'électricité d'origine fossile ou fissile).

Aux distributeurs (d'électricité et de Gaz Naturel- dans le cas de stockage par méthanisation-) le soin de s'adapter pour faire face à cet afflux d'énergies intermittentes ce qui conduit à la mise en place de capacité de « backup » mobilisables à tout moment. Elles sont démarrées ou arrêtées en fonction de la production éolienne ou solaire, brûlent du charbon, du fioul ou du gaz, et émettent donc des quantités importantes de dioxyde de carbone (c'est le modèle allemand qui porte le kWh électrique à 600g de CO₂). De surcroît, comme les territoires les plus favorables aux renouvelables ne sont pas nécessairement ceux qui consommeront toute l'énergie produite, il faut la transporter, parfois sur de longues distances. Ainsi, en Allemagne, les éoliennes de grande puissance se concentrent en mer du Nord, tandis que les plus forts besoins de consommation sont ceux des Länder du Sud, comme la riche Bavière. Dans la logique financière qui motive les promoteurs d'énergies renouvelables, il faut donc construire de nouvelles lignes électriques qui traversent le pays du nord au sud, sans quoi une partie des kilowattheures produits seront perdus. La réalisation des nouvelles infrastructures de transport et de distribution allemandes conditionne la réussite du très ambitieux plan national de développement du renouvelable adopté par Berlin en juillet 2011.

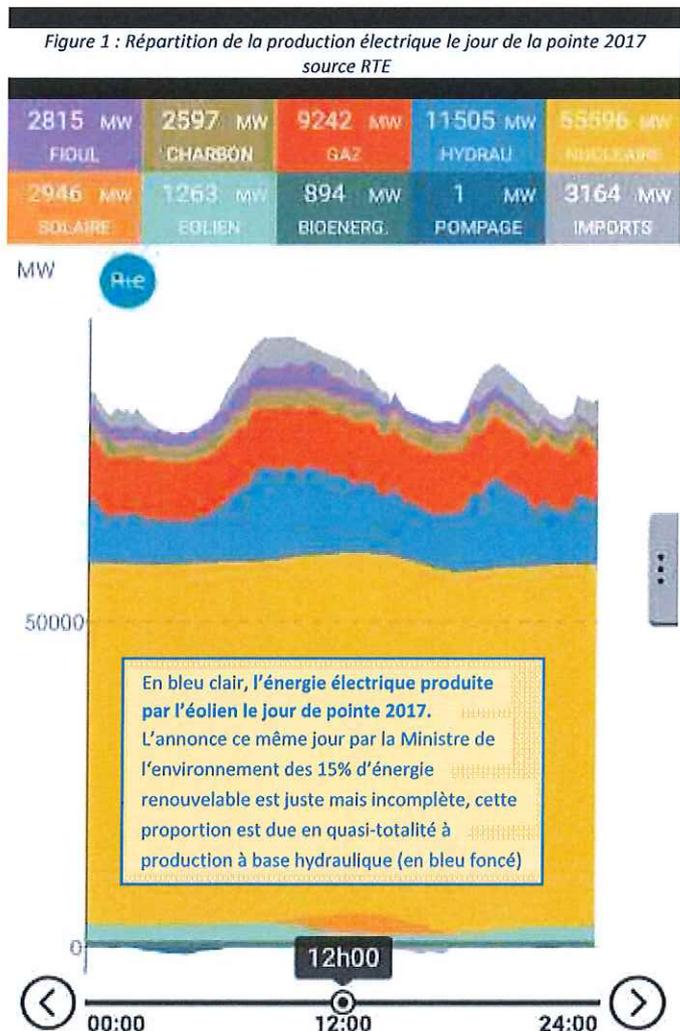


Tableau extrait du rapport REPORTERRE de nov.2017

Technologie utilisée	Éolien	Solaire	Hydraulique	Nucléaire	Charbon	Gaz naturel	Fioul
Emission directe de CO2 (CO2-eq AWT)	0	0	0	0	345	272	204
Emission directe de CO2 + ACV (CO2-eq AWT)	12,5	55	6	6	1060	730	418

Mais la facture des quatre mille cinq cents kilomètres de lignes à très haute tension nécessaire à la reconfiguration du réseau s'élève à 20 milliards d'euros et l'investisseur, c'est l'Etat. Et pour aller vite dans la construction de ces lignes à haute tension, servitude oblige, l'une des priorités est de simplifier les procédures de consultations publiques pour dépasser la protestation des habitants concernés par ces lignes à très haute tension.

Sur la nécessité d'équilibrer les territoires entre production et consommation.



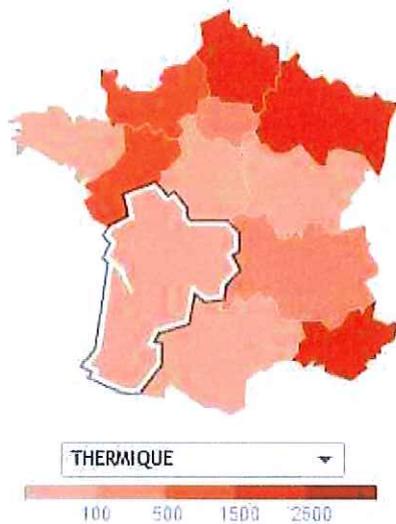
Ci-après l'extrait (journée du 5 oct. 2017) du bilan RTE -Réseau de Transport de l'Electricité-

La région nouvelle Aquitaine est toujours excédentaire en été et à l'équilibre sur l'ensemble de la période d'hiver.

Précision : contrairement aux affirmations systématiquement relayées, le facteur moyen de charge est de l'ordre de 21% et que le temps moyen de fonctionnement est inférieur à 2000 heures.

La Production d'électricité par filiaire en Nouvelle Aquitaine au 1^{er} juin 2017

Consommation, production et flux interrégionaux pour la journée du : **Jeudi 05 octobre 2017**



NOUVELLE-AQUITAINE/ VALEURS NATIONALES :

87 / 8625 MW THERMIQUE	235 / 7712 MW HYDRAULIQUE	6607 / 38707 MW NUCLÉAIRE
0 / 50 MW SOLAIRE	94 / 2488 MW ÉOLIEN	149 / 788 MW BIOÉNERGIES
- / 14 MW POMPAGE		

configurer réinitialiser



Parc électrique en Nouvelle Aquitaine. Puissance installée au 1^{er} juin 2017

6630 MW

Nucléaire

519 MW

Thermique

1762 MW

Hydraulique

734 MW

Éolien

1779 MW

Solaire

295 MW

Bioénergies



Production d'électricité Eolienne en Nouvelle Aquitaine sur les deux dernières années et le taux de couverture éolien



* taux de couverture de la consommation régionale par la production éolienne

De même, l'argument du promoteur EDPR Montjean consistant à dire que les éoliennes que nous contestons, permettront de produire entre 23700 MWh et 30510 MWh, ce qui correspond à couvrir l'équivalent de la consommation électrique de plus de 5000 habitants... soit l'équivalent de 3 à 4% du département est inappropriée.

En tout premier lieu, le chiffre de production est optimiste, puisque l'énergie produite par une éolienne industrielle de 2 MW est en moyenne, sur les 3 dernières années, de $\approx 3\,800\,000$ kWh - source RTE- soit pour les cinq éoliennes projetées $\approx 19\,000\,000$ kWh/an.

En deuxième lieu, si cette production supposée, correspondrait bien à la consommation de 5100 à 6500 foyers et non habitants (vu des chiffres RTE) ; il y a quasi aucune chance que cette électricité éolienne corresponde au moment du besoin de ces mêmes foyers. Comme chacun le sait, la vie ne s'arrête pas lorsqu'il n'y a pas de vent et ce jour et nuit ! Il serait plus juste de dire que le réseau de transport sera là pour évacuer quelque part en France cette énergie « fatale ».

Enfin, la consommation moyenne d'un foyer en 2016 était de 4679 kWh (source RTE), ce qui modère sérieusement la prétention du promoteur, selon RTE la production serait plus proche de l'équivalence de 4000 foyers.

Sur la Concertation.

En fait il n'y a pas de concertation dans le sens où il n'y a jamais d'action entre les habitants et le promoteur éolien visant à chercher à aboutir à un projet commun.

La concertation suppose la confrontation entre les parties, l'échange d'arguments, l'explicitation des points de vue de chacun. Il n'y a pas non plus de négociation permettant éventuellement d'aboutir à une décision partagée.

Il est toujours question d'information des habitants et rien de plus. C'est cette méthode empreinte de suffisance et le vécu des habitants à proximité des parcs éoliens voisins qui sont, pour une grande part, à l'origine du refus croissant de tout nouveau projet d'éoliennes industrielles terrestres.

Cette fois, les élus sont opposés au projet, impossible d'y faire référence comme la totalité des promoteurs en ont pris l'habitude. Reste à espérer qu'à l'image de la ville de RUFFEC, tous les conseils municipaux consultés respecteront l'avis de la commune de MONTJEAN et voteront contre. De même, il ne sera pas utile de faire référence à l'avis des propriétaires des fonciers concernés. Ces avis n'auront pas de valeur dans le débat, ils sont de parti pris et bien trop liés à des intérêts privés et strictement financier. Si l'on peut comprendre l'attrait pour les quelques milliers d'euros de redevance de location, il est par contre incompréhensible que par son gigantisme, ce choix s'impose à tous et dans la plupart des cas, contre une majorité.

Quelque qu'en soit la raison, imposer un tel niveau de pollution du ciel et de l'espace commun n'est pas acceptable.

Sur visibilité et la perception du projet dans son environnement proche.

Les photomontages proposés dans le dossier du promoteur sous-estiment l'influence de ces machines industrielles dans l'environnement, c'est une habitude ! Il n'y a pas de photomontage concernant la covisibilité avec les sites remarquables, un peu comme si le promoteur les avait ignorés.

L'église paroissiale Saint-Hilaire du XIIe siècle est à 1,63 km de l'éolienne industrielle n° 5.

Le château du Peu, connu dès 1635 et reconstruit dans l'esprit de Viollet-le-Duc, au XIXe siècle est à 1,75 km de l'éolienne industrielle N°5.

Le Breuil-Goulard attesté dès le XVe siècle dont les bâtiments actuels seraient du XVIe et XVIIIe siècles est à 1.98 km de l'éolienne industrielle n°2.

Toutes les expériences concordent, les sites remarquables dans un territoire abimé, disparaissent vite des intérêts touristiques.

Et pourtant, Il suffit de faire un tour à pied dans les hameaux concernés aux alentours de Montjean pour comprendre qu'il ne peut y avoir de doute quant au fort degré d'impact visuel du projet, les photomontages ne sont pas représentatifs de la réalité. Les parcs existants en sont témoins.

Sur la visibilité en campagne comme depuis les habitations, les éoliennes industrielles changent radicalement les paysages. Elles imposent une pollution du ciel et de l'espace commun. C'est bien ce qui est tout à fait inacceptable dans la présentation d'EDPR. Dans le cas présent, quelques habitations seront à 530 m d'une éolienne de 150m de haut avec un éclairage diurne et nocturne permanent et les effets stroboscopiques connus.

« Une éolienne industrielle ne s'intègre pas au paysage, elle le crée ! » sic N HULOT

L'éolienne industrielle c'est :

- Une forme d'expression essentiellement mécanique étrangère au contexte paysager.
- Une dimension hors d'échelle par rapport aux hommes, à la végétation et aux constructions en place.
- Une agression de la géométrie qui morcelle et compartimente le ciel en niant sa plénitude

Le paysage est déjà affecté par la présence de 10 « fermes éoliennes » dans un périmètre de moins de 10km, de la LGV à moins de 1 km et de toutes les voiries de dessertes. Comment justifier un tel acharnement à l'égard des paysages que la population rurale a choisi d'habiter dans ce Nord Charente? pas d'intérêt particulier des paysages ! une nouvelle implantation ne serait pas aggravante ! Ces arguments ont trop été utilisés dans la justification des projets précédents pour avoir un quelconque intérêt, **il y a saturation.**



De fait, de pollutions visuelles en pollutions sonores successives et vu de quelques affairistes ; le paysage n'aurait plus d'intérêt et pourrait être livré à toutes les convoitises. Cette affirmation, confirmée par quelques jugements au TA de Poitiers, est juste scandaleuse, cependant elle est confirmée par l'avis de nos notaires respectifs sur la dévalorisation de nos patrimoines.

Contrairement à nous, les promoteurs éoliens d'une part et l'opérateur de la LGV d'autre part, ne sont pas sur le site pour assumer leurs affirmations et en subir les conséquences. Comme on le dit souvent, « un engagement ne vaut que s'il est tenu » et dans le cas contraire les dégâts devraient être réparés.

Enfin concernant la question acoustique et la caractérisation des émergences de bruit. Par expérience des consultations publiques en Nouvelle Aquitaine, nous sommes fondés à douter des affirmations du Promoteur EDPR Montjean. La mise en service de la LGV a révélé la triste réalité des émergences de bruit lors des 66 passages journalier -125 à terme- d'un TGV (une relecture des documents de

l'enquête publique est édifiante) lancé à 300 km/h. A ce propos, une manifestation s'est tenue le 25 novembre dernier tout près de Montjean à l'initiative des Maires des communes riveraines de la LGV.

Notre territoire est maltraité, nous avons le sentiment d'être les oubliés. Nous voyons passer les TGV, mais il nous faut toujours deux heures et vingt minutes avec la SNCF pour rejoindre Bordeaux au départ de St Saviol ou Ruffec et trois heures pour rejoindre Paris au départ des mêmes gares par ailleurs privées de TGV depuis la mise en service de la LGV. Dans les deux cas, il faut ajouter ¼ d'heure pour rejoindre les gares.

« Toutes les nuisances sont pour nous », avec les conséquences connexes : une dégradation des paysages et une dévalorisation de notre patrimoine. Et pourtant, il y a quasiment autant d'habitants dans nos villes, de moins de 2500 habitants que dans les treize métropoles françaises. Nous payons les impôts et nous méritons les mêmes attentions, les mêmes services, les mêmes infrastructures, la même protection de notre patrimoine, la même attention à l'environnement que ces métropoles.

Enfin, spécifiquement sur les nuisances phoniques des éoliennes

Dans son étude de 2017, l'ANSES indique " toutes les études épidémiologiques transversales qui ont recherché une association entre l'exposition au bruit des éoliennes et la qualité du sommeil (sauf une) ont montré une relation significative".

L'ANSES indique que "les éoliennes sont des sources de bruit dont la part des infrasons et basses fréquences sonores prédominent dans le spectre d'émission sonore ». Elle donne l'exemple de la présence d'infrasons éoliens de 4 éoliennes à 2,5 km. Les conséquences, des réactions de fatigue, de dépression, de stress, d'irritation, d'asthénie, de mal de tête, de troubles de la vigilance ou de l'équilibre et des nausées (mal de mer) ont été décrits. Au-dessus du seuil de l'audition, les symptômes s'amplifient et peuvent devenir insupportables si les durées d'exposition sont trop importantes. (...) . L'ANSES reconnaît qu'à distance réglementaire de 500 m, le niveau des infrasons dépasse le seuil de l'audition plus de 10 % du temps (5 % à plus de 5 Hz et 5 % à moins de 5 Hz). C'est sans doute ce qui explique que la *Danish Environmental Protection Agency* (DEPA) recommande que les niveaux d'exposition des citoyens soient inférieurs de 10 dB au seuil d'audibilité des infrasons. (Rapport ANSES p.78).

Pourquoi ne pas disposer dans l'enquête publique des mesures normalement réalisées pour le suivi de quelques autres parcs en exploitation à la proximité du projet (en particulier le site de Theil Rabier-Montjean) afin de les annexer à l'étude d'impacts pour une prise en compte dans la décision.

Nous demandons que les études théoriques soient complétées par du vécu d'habitants et des mesures de l'impact en fonctionnement d'éoliennes, avec prise en compte des évolutions techniques.

Enfin et pour terminer et c'est le sens de notre avis, l'éolien industriel :

C'est une **ERREUR ECONOMIQUE**. L'implantation des éoliennes industrielles en France ne tient qu'à l'imposition faite à EDF d'acheter le kWh éolien à un prix trois fois supérieur au coût de revient du kWh nucléaire et six fois supérieur à celui du kWh hydraulique (avec une conséquence sur la facture de chaque foyer). L'éolien est une filière mature en Europe et en France, celle filière ne justifie plus d'une obligation systématique de rachat à un prix exorbitant coûteux pour l'état et la population.

C'est une **ERREUR ETHIQUE**, lorsque l'on sait que le prix de revient du kWh éolien est d'environ 4,2 centimes pour une machine de 2,5 mégawatts, est-il conforme à l'éthique que les pouvoirs publics (par une fiscalisation des foyers) garantissent aux promoteurs d'éoliennes industrielles pendant 15 ans un prix d'achat de 8,2 centimes puis une renégociation sur 5 ans.

C'est une **ERREUR ECOLOGIQUE**, par définition, les éoliennes industrielles ne produisent que lorsqu'il y a du vent. Tributaires de la météo (l'hiver par beau temps sec anticyclonique, il y a rarement du

vent, quelque soit le lieu en France), elles doivent nécessairement être complétées par des centrales thermiques classiques (à flamme) ou par l'hydraulique (rarement disponible) seules capables techniquement de prendre rapidement le relais en cas d'absence de vent. Ainsi, **le développement de l'éolien conduit inexorablement au développement concomitant des centrales à gaz, fioul ou charbon** ce qui n'est pas exactement une bonne solution contre les rejets de CO2 (cf. Facteur 4), les éoliennes industrielles contribuent, de manière indirecte, au réchauffement climatique. Ces machines, suivant la technique utilisée, mobilisent une grande quantité de terres rares dont on connaît les difficultés d'extraction avec ses conséquences environnementales et sociales. Les pales sont en matériaux composites (fibre de verre et résine) aujourd'hui non recyclable. Les mats contiennent jusqu'à 40 tonnes d'acier.

C'est une **ERREUR ENVIRONNEMENTALE**, pour implanter un seul mât d'éolienne, outre les divers terrassements pour la plateforme et la voie d'accès, ce sont près de 1000 M3 de béton lourd armé qui sont nécessaires pour la base du mât. Ainsi, le parc de Montjean, représenterait 5 000 M3 de béton (soit environ 15000 tonnes de béton lourd & frais). Que se passera-t-il à l'issue de l'engagement de l'Etat (15 ans), lorsque le KWh payé à son juste prix, les opérateurs abandonneront la production, démonteront les mâts, mais laisseront dans le sol l'essentiel de la dalle de béton (la déconstruction n'étant assuré que sur 1m de profondeur) ...aussi inutile que nuisible à l'environnement ?

C'est une **ERREUR POUR LE DEVENIR DU TERRITOIRE**, (Il pas concevable d'échanger un patrimoine chargé d'histoires avec une valeur intrinsèque, contre des recettes financières ridicules au regard des profits générés pour les promoteurs et exploitants de parcs éoliens. Des recettes sans commune mesure avec les pertes et préjudices que vont subir chaque jour les habitants, des recettes pour quelques-uns qui ne permettront pas « d'effacer » les conséquences de ces implantations (santé, etc.). Aucune recette ne peut être adossée à des nuisances pour la population et a des entraves à l'attractivité et au développement du territoire. Pour 5 % de son électricité, la France condamne entre un quart et un tiers de son espace naturel à des engins spéculatifs obsolètes qui deviendront des friches rouillées. Le territoire rural français devient une colonie financière, gravement mitée de monstres de 150 m de haut qui "marchent" l'équivalent d'1 jour sur 5 dans l'année et ne créent aucun emploi local et pas plus de filiaire nationale (cessation d'activité de la société Vergnet, dernier fabricant français d'éoliennes).

C'est une **ERREUR POUR LA SANTE DES ETRES HUMAINS**. Depuis une dizaine d'années, la réglementation concernant l'installation de ces engins comporte une étude d'impact - souvent incomplète- sur l'environnement, sur la flore autant que sur la faune, ornithologique. Mais, pour l'humain, l'éventualité de nuisances, notamment sonores, induites par leur fonctionnement est minimisée, et son appréciation spécifique n'a pas été réglementée. De même que la sensibilité à la destruction de notre environnement n'est pas qualifiée dans ces mêmes enquêtes. Cette carence, pas rassurante du tout, est une des raisons de notre opposition.

Pourtant sur la quasi-totalité des sites éoliens exploités ce qui domine, c'est le développement de témoignages qui expliquent les agressions visuelles, la destruction de paysages, les troubles ressentis, notamment celles qui concernent la responsabilité des infrasons.

Les éoliennes industrielles ont déjà une histoire et elle est associée à des troubles de santé avérés des habitants au voisinage des parcs.